



Remise en culture de terres en friche : Éviter l'impasse technique et accéder au foncier



Public : paysans et paysannes installé(e)s, porteurs et porteuses de projet

Pré-requis : aucun

Objectif pédagogique :
Choisir une solution adaptée pour l'accès et la remise en culture d'un terrain en friche.

Date : les lundi 29 février et 7 mars

Horaires : de 9h00 à 17h00

Lieu :
Salle : 1, 2, 3, soleil à Lambesc
Friches : Lambesc et Rognes

Intervenants :
Miguel NEAU,
Formateur botaniste (Minuartie)
Eric SCHEMOUL,
Chargé de mission foncier (Conseil Départemental 13)
+ Témoignages
Entrepreneur(neuse) de travaux agricoles et agriculteur(trice)

Paysan(ne)s et porteurs(ses) de projet formez-vous !

- Comprendre la dynamique de son sol et établir un plan de remise en culture,
 - Choisir le financement et le mode de réalisation du défrichage,
 - Construire un plan d'action pour accéder au foncier,
 - Evaluer l'impact global sur son entreprise.

PROGRAMME

Le 29 février :

- ✿ Fonctionnement écologique des zones en friche,
- ✿ Méthode de diagnostic du sol par les plantes
- ✿ Reconnaissance floristique et étude de micro-profils de sol
- ✿ Mise en pratique sur 2 zones de friche, avec élaboration d'un plan de remise en culture

Le 7 mars : Matinée

- ✿ Prestation et coûts de défrichage et de remise en culture,
- ✿ Subventions et financement pour le défrichage

Après-midi

- ✿ Négocier avec un propriétaire pour accéder au foncier,
- ✿ Procédure des terres incultes : législation, exemples et spécificités départementales.

Inscrivez-vous auprès de **l'ADEAR 13** au
04.90.55.17.86 ou **contact@adear13.com**

Nos formations ont un coût de 140€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par le Vivéa et y ont gratuitement accès